

14.0018 2011

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille onze,
Le cinq avril,
A neuf heures,

Les Associés de la Société "Buesa Estève Promotion", Société par Actions Simplifiée au capital de cent mille euros (100.000 €), divisé en quatre mille (4.000) actions de vingt cinq euros (25 €) chacune, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), Le Forum, avenue de la Voie Domitienne, n° 16-18, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro 348 819 392, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du président faite conformément aux statuts.

Sont présents:

- La Société "J2M Buesa",
Représentée par Monsieur Jean-Michel BUESA, son président,
Propriétaire de deux mille actions, ci -----2.000 actions

- Monsieur Michel ESTEVE,
Propriétaire de deux mille actions, ci -----2.000 actions

Total -----4.000 actions

Seuls associés et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel ESTEVE, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Bernard HANS, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est excusé.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

15

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Autorisation d'apport des actions ; agrément d'un nouvel associé,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2011, de Monsieur Michel ESTEVE de son mandat de Président, nomme en qualité de nouveau Président, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2011, pour une durée illimitée, la Société "MGE Holding", Société à Responsabilité Limitée au capital de quinze mille trois cents euros, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), Le Forum, avenue de la Voie Domitienne, n° 16 et 18, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro 332 039 577, dont le représentant permanent est Monsieur Michel ESTEVE, domicilié à VALRAS PLAGE (Hérault), Villa Marie-Thérèse, boulevard Saint Saëns, n° 40.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité
des voix des associés.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2011, de Monsieur Jean-Michel BUESA de son mandat de Directeur Général nomme en qualité de nouveau Directeur Général, à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée illimitée, la Société "J2M Buesa", Société par Actions Simplifiée au capital de douze millions sept cent onze mille six cent vingt euros, dont le siège social est à VILLENEUVE les BEZIERS (Hérault), Zone Industrielle, Rue René Gomez, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 519 820 757, dont le représentant permanent est Monsieur Jean-



Michel BUESA, domicilié à BEZIERS (Hérault), Domaine de Pradines le Bas, Route de Corneilhan.

Conformément aux dispositions des statuts, la Société "J2M Buesa" disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, la Société "J2M Buesa" aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur Michel ESTEVE, d'apporter à la Société "MGE Holding", Société à Responsabilité Limitée au capital de quinze mille trois cents euros, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), Le Forum, avenue de la Voie Domitienne, n° 16-18, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro 332 039 577, l'intégralité des deux mille (2.000) actions lui appartenant dans la Société, déclare autoriser cet apport, agréer expressément la Société "MGE Holding" en qualité de nouvel associé à compter du jour où l'apport sera signifié à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte d'apport au siège de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

The block contains two handwritten signatures. The signature on the left is a large, fluid, cursive mark. The signature on the right is a smaller, more complex cursive mark, possibly with a cross or a specific symbol at the end.